

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

EPCI :

SITNA

ARRONDISSEMENT
DISON

Élection des membres du bureau
(Président, des vice-présidents et
autres membres)

Effectif du conseil communautaire ou du
conseil syndical

21

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

21

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de Mai
à 18 heures 30 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de
l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil
syndical de SITNA

Étaient présents les conseillers communautaires (ou métropolitains) ou les délégués suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par
case) :

MARTEAU Pascal	MAILLER Denis	LONGCHAMPT Samuel, suppléant
MORELIERE Patrick	SORDEL Sébastien	PASTEUR Isabelle
GAUTHRON Olivier	HOAREAU Angéline	
FERE Frédéric	SANCHEZ Lionel	Procureur de BORAT Benoît
DEMAISON Patrick	DUBIED Dominique	HOAREAU Antoine
Absents : DUTONT Jean-Paul, STAEGER Jean-Denis, FRACCHIOZA Frédéric, BILLET Agnès, BOURGEON Jean-Paul, RUET Guillaume, TONOT Céline, MARTIN GENDRE Dominique, DONICHAK Emmanuel		

1. Installation des conseillers communautaires (ou métropolitains) ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie
relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération
intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MARTEAU Pascal président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du
conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Olivier GAUTHRON a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil
communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Morelirie Patrick reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen
d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a pris la présidence de
l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré
conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, métropolitain ou syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de
l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire (ou
métropolitain) ou du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième
tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire (ou métropolitain) ou du conseil syndical a désigné deux assesseurs au moins :

SORDEL Sébastien et OLIVIER GAUTHRON

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire (ou métropolitain) ou délégué a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers ou délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller ou délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 13
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 13
f. Majorité absolue 2..... 7

2 INDiquer LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	3 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal PARTEAU	13	Treize
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin 3

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

4 INDiquer LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	5 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin 4

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

2 La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3 Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

4 Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

6 INDiquer LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	7 NOMBRE DE	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.7. Proclamation de l'élection du président

M. CHARTEAU Pascal a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. CHARTEAU Pascal élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

La président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire (ou métropolitain) ou le conseil syndical a fixé à le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 13
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... -
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... -
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 13
- f. Majorité absolue 4..... 7

8 INDiquer LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	9 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DEMAISON Patrice</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 5

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

10 INDiquer LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	11 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin 6

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

12 INDICHER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	13 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. DEMAISON Fabrice a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

6
13
0
0
13
7

14 INDICHER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	15 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>SANCHEZ Lionel</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 7

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue 4.....

16 INDICHER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	17 NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin 8

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

18INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	19NOMBRE DE S	
	En chiffres	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. SANCHEZ Lionel a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Election du troisième vice-président**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 13
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 13
f. Majorité absolue 4..... 7

20INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	21NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>SARDEZ Sébastien</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
.....		
.....		
.....		
.....		

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 9

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

22INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	23NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin 10.

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

24INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	25NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

9 Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

10 Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

M SARDEL Sébastien - 6 a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

0
13
1
13
7

26INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	27NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Oliver Gauthron</u>	<u>13</u>	<u>Treize</u>
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le 27/05/2026
ID : 021-200080448-20260526-PV_2026-AU



3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 11

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

28INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	29NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin 12

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

30INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	31NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Oliver Gauthron a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

3.15.4. Proclamation de l'élection du quinzième vice-président

M a été proclamé(e) quinzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

En cas d'élection d'autres membres du bureau, le scrutin étant le même (uninominal à 3 tours) merci de suivre le même modèle que pour l'élection des présidents et vice-présidents et de compléter le procès-verbal en conséquence.

3.16. Election du membre du bureau n°.....

Il a été rappelé que les membres du bureau, qui ne sont pas président ou vice-président, sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

3.16.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 13
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 13
f. Majorité absolue 4 7

98INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	99NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ABRELIERE Pakine	13	Treize
HOAREAU Ambine	13	Treize
.....		
.....		
.....		

3.16.2. Résultats du deuxième tour de scrutin 35

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
f. Majorité absolue 4.....

100INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	101NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.3. Résultats du troisième tour de scrutin 36

- a. Nombre de conseillers ou délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

102INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	103NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3.16.4. Proclamation de l'élection du membre du bureau n°....

M. DORELIERE Patrick
installé(e) : HOAREAU Ambine

a été proclamé(e) membre du bureau et immédiatement

4. Observations et réclamations 37

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 27/05/2026

ID : 021-200080448-20260526-PV_2026-AU

S²LOW

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt six mai à 19 heures, 00 minutes, en double exemplaire **38** a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

37 Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

38 Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.